

# COÛT, MODALITÉS D'INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

## COÛT DE LA FORMATION

Mode formation	Module / Unité d'Enseignement (UE)	Tarif
<b>Cycle 1 - Formation en Numéromologie Stratégique®</b>		
Présentiel	Module Personnalité - 21h (3 jours)	599 € TTC (ou HT*)
	Module Temporalité - 17h30 (2,5 jours)	499 € TTC (ou HT*)
e-Learning	Module Personnalité complet Accès à la plateforme d'enseignement pendant 3 mois	505 € TTC (ou HT*)
	ou Unité d'Enseignement (UE) à la carte :	
	UE 1 : Symbolique des Nombres et Triangle Fondamental Accès à la plateforme d'enseignement pendant 2 mois	300 € TTC (ou HT*)
	UE 2 : Arborescence, Qualités et Blocages à dépasser Accès à la plateforme d'enseignement pendant 2 mois	300 € TTC (ou HT*)
	Module Temporalité complet Accès à la plateforme d'enseignement pendant 3 mois	425 € TTC (ou HT*)
	ou Unité d'Enseignement (UE) à la carte :	
	UE 3 : Les grandes Périodes de Vie Accès à la plateforme d'enseignement pendant 2 mois	260 € TTC (ou HT*)
	UE 4 : Vibrations Annuelles Accès à la plateforme d'enseignement pendant 2 mois	260 € TTC (ou HT*)
<b>Cycle 2 - Certificat en Numéromologie Stratégique®</b>		
Visio	Supervision Thème Complet Adulte	Inclus Formation Présentiel
		90 € TTC (ou HT*) (e-Learning)
<b>Cycle 3 - Parcours Professionnalisant ICERNS®</b>		
Adhésion	Adhésion annuelle au parcours Voir les services fournis brochure 3 – Parcours Professionnalisant	150 € TTC (ou HT*)
Visio	Certificat Numéromologie Stratégique® Niveau Avancé 2 supervisions : Adulte et Couple à 75 € l'unité	150 € TTC (ou HT*)
	Certificat Numéromologie Stratégique® Spécialisation Enfant 2 supervisions : Enfant à 75 € l'unité	150 € TTC (ou HT*)
	Certificat Numéromologie Stratégique® Spécialisation Entreprise 2 supervisions : Enfant à 75 € l'unité	150 € TTC (ou HT*)
Certification	Certificat Praticien ICERNS® Évaluation d'un enregistrement audio d'un thème restitué à un élève	175 € TTC (ou HT*)

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

---

### → INSCRIPTION

- Vous nous exprimez votre choix de formation parmi les deux formules proposées : Présentiel / e-Learning en utilisant le [formulaire « Nous contacter »](#) disponible sur le Site et en choisissant le sujet « Se former ».
- Pour les formations en présentiel :
  - Nous inscrivons votre demande à la date de réception de votre courriel.
  - Dès qu'une formation est proposée, nous vous écrivons en vous proposant des dates.
  - Dès que vous nous avez manifesté votre accord pour effectuer cette formation, nous vous confirmons votre inscription en vous envoyant un courriel avec les modalités de paiement.
- Pour les formations en e-Learning, dès que la plateforme d'enseignement est en ligne, nous vous avertissons et vous achetez les modules de formation ou les Unités d'Enseignement (UE) à la carte à la date qui vous convient le mieux pour vous former.

### → ACOMPTE

Pour les formations en Présentiel :

- Une fois votre place confirmée et pour valider votre inscription, vous devez impérativement envoyer un chèque ou effectuer un virement de 150 € par module de formation que vous avez choisi.  
**Tant que l'acompte n'est pas payé, votre inscription au module n'est pas confirmée.**
- Pour les virements, merci **de préciser impérativement votre nom et prénom sur le libellé du virement sinon il nous est impossible de savoir qui a effectué le paiement** sur les comptes bancaires en ligne.
- Les 150 € sont un acompte, ils seront encaissés si vous annulez ou si vous ne venez pas.  
→ notre intention est d'avoir des personnes motivées, qui ne s'inscrivent pas à la légère.
- Le reste du paiement devra s'effectuer au plus tard un mois avant la formation, car nous vous enverrons des vidéos à regarder avant la formation.
- Si vous souhaitez annuler, votre demande devra intervenir avant les 30 jours précédant la formation, et dans ce cas, la partie hors acompte vous sera remboursée.
- Si l'annulation est effectuée dans le mois précédant la formation, ni l'acompte, ni le solde de la formation ne pourront être remboursés.

Pour les formations en e-Learning :

- L'inscription et le paiement se fera en ligne sur le site [www.icerns.com](http://www.icerns.com) en choisissant votre période de formation et les modules ou les Unités d'Enseignement (UE) auxquels vous souhaitez vous former.
  - L'achat d'un module de formation en e-Learning vous donne accès à la plateforme d'Enseignement pendant 3 mois.
  - L'achat d'une UE vous donne accès à la plateforme pendant 2 mois.**Il est donc essentiel pour vous de choisir des dates qui vous laisseront le temps nécessaire pour étudier** vos cours, afin d'en bénéficier pleinement pendant votre période d'accès à la formation en ligne.

### → MODE DE PAIEMENT

- Soit par chèque. Celui-ci doit être reçu au moins un mois avant le début de la formation.
- Soit par virement (en mettant impérativement votre nom sur le libellé du virement).
- Le paiement peut être étalé en plusieurs fois si besoin. Dans ce cas, il faudra envoyer l'acompte et les autres chèques en même temps, **impérativement un mois avant le démarrage de la formation.** L'acompte sera encaissé immédiatement et les autres chèques les mois suivants.

## → PRISE EN CHARGE

- Pour ceux qui souhaitent faire prendre en charge la formation par leur structure, l'enseignement n'est pas encore reconnu par les organismes officiels mais nous pouvons faire une facture. Dans ce cas, par convention\*, le tarif est le montant indiqué ci-dessus en HT.
- Dans ce cas, merci d'indiquer au préalable à la formation qu'il faudra une facture.
- Nous allons prochainement entamer la démarche de certification Qualiopi pour que votre CPF puisse prendre en charge la formation. Cela ne devrait être possible qu'à partir de 2023 car certaines conditions doivent être remplies. Nous vous tiendrons informés via « Les actualités » quand ce sera effectif.

Note \* : Faire payer la formation par une structure correspond à une charge comptable et donc non taxée par des impôts. En revanche, payer à titre personnel coûte beaucoup plus à une personne puisque cet argent a été taxé au préalable par des charges sociales et des impôts. Donc, par convention, il nous paraît plus juste que ceux qui ont l'opportunité de faire payer la formation par leur structure, paient un montant plus élevé. C'est aussi un acte solidaire car le surplus est destiné à un fond de solidarité de l'institut.

## ENGAGEMENT

- Au préalable et avant de commencer la formation, il vous est demandé de vous engager sur quatre points :
1. Le candidat à la formation s'engage formellement à ne pas communiquer les cours reçus à des tiers.
  2. Le candidat postulant à la certification s'engage à faire bon usage des pratiques et dans le respect des règles éthiques. Les concepts, les méthodes de la Numérologie Stratégique® constituent un savoir-faire et relèvent de la protection attachée à celui-ci. Il en va ainsi de la méthodologie d'approche et de posture et celles développées sous les notions d'arbre personnel, de triangle fondamental, des racines, du tronc, des feuilles, des fruits, de l'écorce, des branches ainsi que les terminologies comme dynamique de vie, objectif de l'année, clé des saisons. Ce savoir-faire a été développé pour le monde de la numérologie par Lydie Castells et a fait l'objet d'un dépôt à l'INPI. Toute utilisation non autorisée de ce savoir-faire est susceptible d'engagement de la responsabilité de l'utilisateur sur le fondement de la concurrence déloyale ou du parasitisme.
  3. De ce fait,
    - a. Quand le Praticien cite oralement ces notions (thèmes, conférences, conversations, vidéos, forums...), il s'efforce de faire référence à la Numérologie Stratégique®.
    - b. Les utilisations des publications relatives à la Numérologie Stratégique® relève des règles du droit d'auteur. Ces utilisations ne peuvent intervenir que dans le cadre strict des exceptions légales prévues par l'article L.122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle et notamment concernant les courtes citations, en ce comprenant l'indication de l'auteur et de la source. Toute autre utilisation non autorisée est susceptible de permettre l'engagement d'une action en contrefaçon.
  4. Numérologie Stratégique® est une marque déposée et protégée par le droit de la propriété industrielle. Toute personne non certifiée Numérologie stratégique®, ou toute personne certifiée Numérologie stratégique® ne respectant pas cet engagement, aura interdiction d'utiliser cette marque à des fins commerciales. Toute utilisation préjudiciable pourra faire l'objet de poursuite. Numérologie Stratégique® étant une marque déposée, le numérologue devra noter le symbole ® (pour registered), qui rappelle l'existence de l'enregistrement de la marque et devra indiquer qu'il est certifié en Numérologie Stratégique®.
- Ainsi, nous pourrions créer et faire vivre une communauté qui réhabilite la Numérologie à une place plus noble. Depuis le début, Lydie Castells est convaincue que la pratique de la Numérologie Stratégique® doit être un outil d'aide au management, et par cette cohésion, nous avons tous intérêt à nous différencier des autres approches. C'est grâce à cette exigence que l'ICERNS® et la Numérologie Stratégique® seront respectés et validés par les organismes officiels.
- Il vous sera demandé de recopier cet engagement et de nous l'envoyer par courriel avant de commencer la formation.